

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 31
- Votants : 32
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 11

DEL 2019_158

Date de convocation :
Le 12 novembre 2019

Date d'affichage :
Le 12 novembre 2019

Fait à Aigondigné,
Le 19 novembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAULT Evelyne,

Excusé(e)(s) : CHAILLER Catherine,
DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne.

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BRELAY Lylian,
CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON
Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel,
TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

Délibération 2019_158 : INTERCOMMUNALITE

Objet : Demande d'évolution du PLU auprès de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou pour la modification du zonage à Triou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le PLU de la commune déléguée de Mougou,

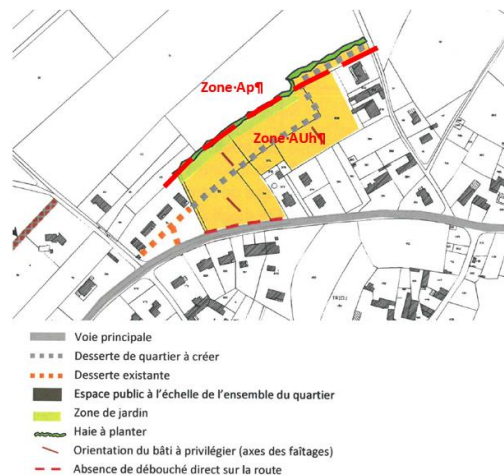
Considérant le projet d'opération d'ensemble en cours de réflexion sur le village de Triou à l'Alouette Nord.

Considérant qu'une partie de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), sur ce même site, est dessinée en zone Ap (Agricole protégé), alors qu'elle devrait se trouver en totalité en zone AUh (A Urbaniser habitat) : il y a donc incompatibilité entre l'OAP et le règlement.

Pour pouvoir aménager le site, le PLU doit être modifié. La partie concernée est l'accès au terrain. L'incompatibilité ne peut pas être contournée ou ignorée.

Considérant que la Communauté de Communes Mellois en Poitou est compétente en matière d'urbanisme.

Il est demandé à la Communauté de Communes Mellois en Poitou de procéder à l'évolution du document d'urbanisme en cours d'application (PLU de Mougou). Il s'agira d'une modification pour erreur matérielle afin d'étendre la zone AUh sur l'ensemble du périmètre de l'OAP.



Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, de :

- VALIDER ces propositions de transformation du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Mougou,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents qui s'y réfèrent.



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.